

## Le Réseau hospitalier neuchâtelois se concrétise

Le conseil d'administration de la nouvelle entité est entré en fonction ce vendredi 1<sup>er</sup> novembre, date d'entrée en vigueur de la LRHNe. Il prendra plusieurs décisions importantes lors de sa première séance, fixée le 7 novembre. Il choisira notamment l'identité visuelle du RHNe, qui sera rendue publique et déployée dès le 3 décembre prochain.

La Loi sur le Réseau hospitalier neuchâtelois (LRHNe) entre en vigueur ce vendredi 1<sup>er</sup> novembre avec l'entrée en fonction du nouveau conseil d'administration. La transition de l'Hôpital neuchâtelois (HNE) vers le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) se fera progressivement: des travaux préparatoires sont en cours depuis plusieurs semaines, mais la concrétisation du changement de nom sur les différents supports institutionnels nécessite de disposer de la nouvelle identité visuelle. C'est l'une des décisions que prendront les neuf nouveaux administrateurs lors de leur première séance, planifiée le 7 novembre. Le nouveau logo sera ensuite déployé à l'interne et rendu public le 3 décembre prochain.

La bascule de l'HNE vers le RHNe sera réalisée en trois étapes. Le 3 décembre au matin, les supports de communication les plus visibles (totems de sites, site internet, adresses email et signatures, réseaux sociaux institutionnels, documents en provenance des systèmes d'information, plaquettes, etc) disposeront du nouveau nom et du nouveau logo. La deuxième étape, courant décembre, concernera les badges d'identification, les véhicules d'entreprise, les papiers et enveloppes à en-tête ou encore les ordonnances et les cartes de rendez-vous. La dernière étape concerne avant tout des documents internes et des brochures pour les patients. Elle sera effectuée durant l'année 2020 en fonction des stocks disponibles.

Jusqu'au 3 décembre, le nom et le logo de l'Hôpital neuchâtelois sont maintenus à titre transitoire sur les différents supports institutionnels. En revanche, les collaborateurs des accueils des différents sites, des secrétariats médicaux et de la gestion des lits s'annoncent dès ce jour au téléphone comme «Réseau hospitalier neuchâtelois». Cette mesure symbolique constitue la première étape vers le changement de nom prévu par la loi.

Lors de la séance du 7 novembre, les neuf administrateurs du RHNe se prononceront également sur les projets de règlements du conseil d'administration et des directions. Ils proposeront un vice-président et décideront des modalités de la gouvernance de transition et de la mise au concours des deux directeurs de site. Des informations sur ces décisions importantes et la suite des travaux du conseil seront communiquées le 3 décembre prochain.

Neuchâtel, le 1<sup>er</sup> novembre 2019

*Pierre-François Cuénoud, président du conseil d'administration du RHNe, répond à vos questions au 032 713 30 48.*